

“



Les engagements pour l'allocataire

Présentés par **Bernard**, allocataire rSa

“ Le CER, c'est l'occasion de faire le point et de se projeter dans l'avenir. Quand on entre dans le dispositif, on y voit plus clair ! ”

En quoi ça engage ?

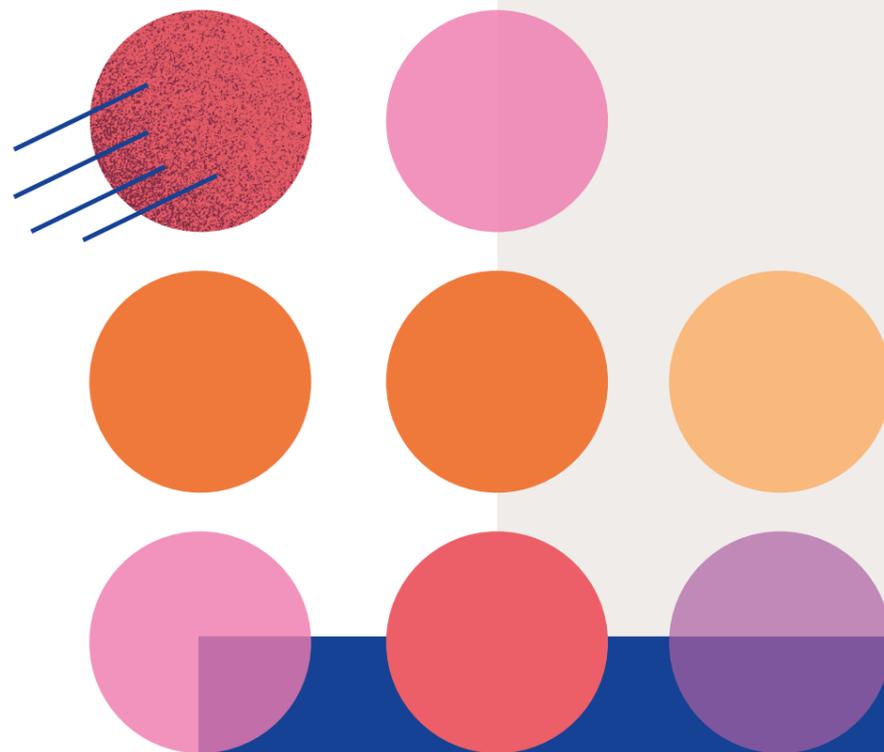
Comme tous les allocataires du rSa, il faut transmettre, **tous les 3 mois**, la déclaration trimestrielle de ressources (DTR). On doit absolument déclarer, à la CAF ou à la MSA, l'ensemble des revenus perçus de tous les membres de son foyer, dans les 3 derniers mois. C'est simple à faire sur internet...

Si notre situation change,

on le déclare immédiatement, par exemple :
 – vie maritale, séparation, grossesse, départ d'un enfant... – changement d'adresse – début ou fin d'un contrat de travail – départ à l'étranger depuis plus de 3 mois – reprise d'étude ou entrée en formation.

Ce n'est pas compliqué mais par contre, c'est important de le faire sinon on peut perdre ses ressources !

Et bien sûr, notre implication dans les objectifs de notre CER, le contrat d'engagements réciproques, ou PPAE projet personnalisé d'accès à l'emploi, c'est la clef de notre réussite, **c'est notre projet de vie !**



rSa

revenu de Solidarité active

Je suis élu.e, comment je peux accompagner mes concitoyen.ne.s

“



Le regard de Marie, allocataire du rSa

“ Le rSa, c'est une aide pour t'en sortir ou plutôt pour tenir le coup et assurer le minimum vital ! On ne pense pas qu'à ses problèmes mais à des solutions pour rebondir et remonter la pente... ça peut être un tremplin vers l'emploi mais aussi vers l'insertion sociale. ”

C'EST QUOI LE rSa ? Accompagner les personnes pour leur permettre de rebondir !

Le revenu de solidarité active (rSa) est destiné à assurer un revenu minimum aux personnes sans ressource ou à compléter les ressources des personnes ayant une activité professionnelle qui leur apporte des revenus limités. Il est versé sans limitation de durée, tant que le bénéficiaire continue à en remplir les conditions.

Si il est géré par les Conseils départementaux, l'allocation est versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) et la mutualité sociale agricole (MSA).

LOI n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion.

Contenu réalisé par le comité des allocataires du RSA qui participent à l'amélioration du dispositif d'insertion dans les Côtes d'Armor, à l'initiative du Département.

MEDAPLOTE 004127



cotesdarmor.fr

Contact



Département Infos Services
02 96 62 62 22



Financé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Côtes d'Armor le Département



Financé par le Fonds social européen dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19

Côtes d'Armor le Département



Les étapes du parcours

Quelles sont les étapes du parcours pour l'allocataire

1 La demande du rSa
Site internet de la CAF ou MSA ou CCAS de mon territoire.



2 Le dossier est validé, les droits sont ouverts
Le Conseil départemental choisit l'organisme ou le service auquel sera confié l'accompagnement de l'allocataire, en fonction d'un diagnostic et désigne un référent unique: par exemple un travailleur social ou un conseiller de Pôle emploi.



3 Une démarche active et co-construite
Le rôle du référent est d'écouter l'allocataire du rSa, lui redonner sa place de citoyen et de l'accompagner pour trouver un emploi, une formation ou créer du lien social. Ils vont aussi chercher ensemble des solutions pour les soins, les déplacements, le logement...



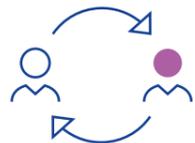
Contrat d'engagements réciproques (CER) ou projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE).

Le référent établit, avec l'allocataire, un plan d'action. Ce plan prendra la forme d'un contrat d'engagements réciproques (CER) ou, si c'est un conseiller de Pôle emploi, d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), comme pour les autres demandeurs d'emploi.



C'est un parcours personnalisé pour améliorer les situations sociales et professionnelles.

C'est réciproque, chacun a des droits et des devoirs: la collectivité a des obligations vis-à-vis des allocataires (accompagnement, informer sur les aides, ...) et l'allocataire doit effectuer des démarches d'insertion.



Le regard de Lola, allocataire du rSa

"Au premier RDV, on souffle un peu si on a des problèmes, les procédures sont stoppées. On entre direct dans l'action et ça fait du bien!"

Pour avoir cette allocation, on fait un bilan de notre situation. Des fois juste parler, dire et formaliser les choses, c'est le bon début! Nous sommes accompagnés et impliqués dans les décisions et les choix...
c'est quand même nos vies!

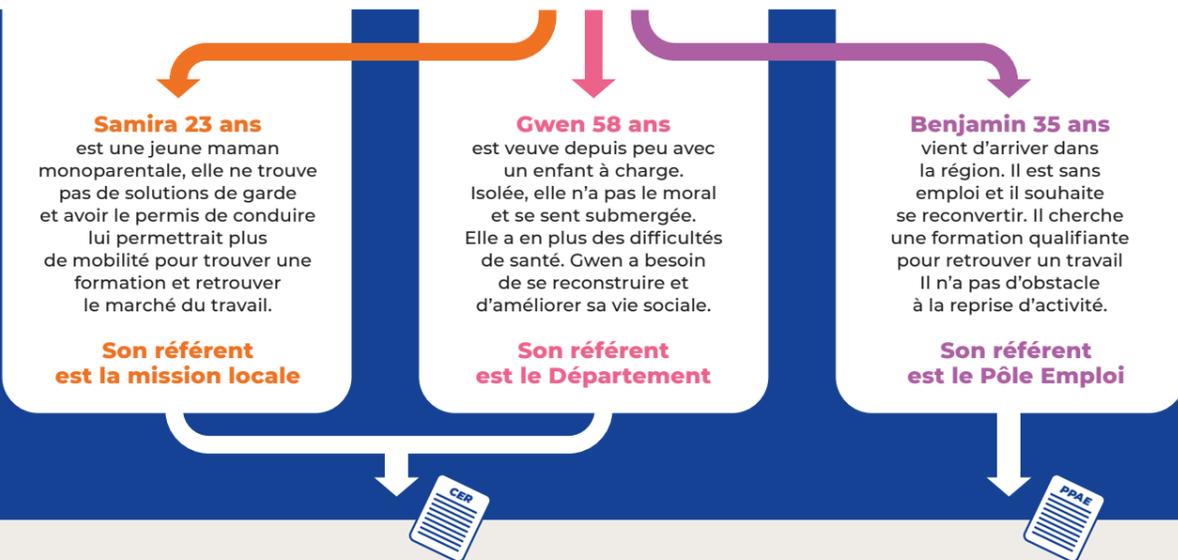
Leurs parcours pour rebondir!

Samira, Gwen et Benjamin ont fait leur demande du revenu de solidarité active, le rSa.



Les droits à l'allocation rSa sont ouverts. C'est le Département qui prend la suite.

Chaque personne reçoit un courrier des services du Département qui les oriente vers un référent unique, selon leur profil.



Samira 23 ans
est une jeune maman monoparentale, elle ne trouve pas de solutions de garde et avoir le permis de conduire lui permettrait plus de mobilité pour trouver une formation et retrouver le marché du travail.
Son référent est la mission locale

Gwen 58 ans
est veuve depuis peu avec un enfant à charge. Isolée, elle n'a pas le moral et se sent submergée. Elle a en plus des difficultés de santé. Gwen a besoin de se reconstruire et d'améliorer sa vie sociale.
Son référent est le Département

Benjamin 35 ans
vient d'arriver dans la région. Il est sans emploi et il souhaite se reconvertir. Il cherche une formation qualifiante pour retrouver un travail. Il n'a pas d'obstacle à la reprise d'activité.
Son référent est le Pôle Emploi

Samira et Gwen prennent rendez-vous avec leur référent pour créer un Contrat d'Engagements Réciproques (CER). C'est un accompagnement personnalisé pour améliorer leur situation sociale et/ou professionnelle.

Avec son conseiller, Benjamin va élaborer un Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) qui lui permet de bénéficier des services de Pôle Emploi et d'entrer dans une formation qualifiante.

Samira
a pris confiance sur ses compétences parentales et professionnelles au fur et à mesure de son parcours. Elle a trouvé une solution de garde, une formation d'aide à domicile et elle a eu son permis. Elle va beaucoup mieux, et ses enfants aussi!

Gwen
a été écoutée et entendue. Son assistante sociale a pris le temps de chercher des solutions avec elle. Gwen se sent moins seule et elle a enrichi sa vie sociale. Elle est plus confiante, et sa famille est plus sereine. Aujourd'hui, elle s'investit pour les autres.

Benjamin
a trouvé une formation qualifiante et un emploi à la clé. Il est fier de son parcours et il est heureux d'avoir trouvé un boulot qui lui plaît